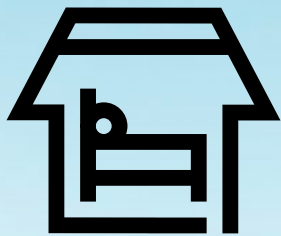


2025 - 2026



Étudiant·es en échange

Logement universitaire

univ-nantes.fr

Bienvenue à Nantes Université !



L'équipe de la direction Europe et international est ravie de vous accueillir au sein de Nantes Université. Depuis plus de 20 ans, le Guichet Unique de Nantes Université accompagne les étudiant·es en échange dans leur installation et leur intégration. Notre engagement en faveur d'un accueil de qualité nous a valu la certification 3 étoiles du label « Bienvenue en France », la plus haute distinction possible.

En tant qu'étudiant·es d'un établissement partenaire, **vous pouvez demander un logement sur le campus.**

Nos campus, idéalement situés près du centre-ville animé, vous donnent accès à une multitude de cafés, restaurants, musées et espaces verts où il fait bon se retrouver. Nantes, ville d'art et d'histoire, vous réserve bien des surprises, et nous avons hâte de vous accompagner dans votre parcours.

Suivez le guide pour réserver un logement pour votre séjour !

S'y prendre à l'avance, c'est malin !



Le nombre de **logements en cité universitaire étant limité**, nous vous encourageons à déposer votre candidature dès que possible afin d'optimiser vos chances.

Hébergement disponible à Nantes et Saint-Nazaire

Type de chambre	Chambre individuelle meublée avec salle de bain et toilettes. La cuisine est commune pour tout l'étage. Vous devrez acheter votre équipement pour la literie et la cuisine.
Superficie	9m ²
Loyer par mois <i>Le loyer inclut la consommation d'eau et d'électricité.</i>	272,32 €
Dépôt de garantie à payer à l'arrivée <i>Si aucun dégât matériel n'est constaté à la fin de votre séjour, le dépôt de garantie vous sera remboursé dans les deux mois suivants votre départ.</i>	270 €
Assurance logement <i>Obligatoire pour accéder à la chambre. Possibilité d'y souscrire en ligne.</i>	Entre 40 et 60 € pour l'année universitaire.
Accès internet	Le wifi est disponible dans toutes les résidences.

Pour information

Les cités universitaires en France sont gérées
par le CROUS - *Centre régional des œuvres
universitaires et scolaires* - de chaque région.



Période de réservation des chambres

Mobilité pour l'année universitaire	Mobilité au 1^{er} semestre	Mobilité au 2^e semestre
Du 1 ^{er} septembre 2025 au 29 Mai 2026	Du 1 ^{er} septembre 2025 au 15 janvier 2026	Du 16 janvier 2026 au 29 mai 2026

Les dates de réservations sont obligatoires et ne peuvent pas être modifiées !

Si vous quittez votre
chambre avant la fin
de votre réservation,
vous devrez payer tous
les loyers dus jusqu'à la fin
du contrat de location.



Vous pouvez demander
la **prolongation de votre
réservation** (pour un semestre
ou pour l'été) **uniquement
pour des motifs académiques**,
et selon les disponibilités
de logement.



Attribution d'une chambre en cité universitaire

Pour les arrivées
au 1^{er} semestre

Pour les arrivées
au 2^e semestre

Entre le 15 et le 30 juin

Entre le 10 et 15 décembre

L'attribution de logement est effectuée par Nantes Université **suivant les disponibilités**.

Vous ne pouvez pas choisir ni changer de résidence.

Confirmation



Vous devez confirmer l'acceptation ou refus du logement proposé avant les dates indiquées dans le message d'acceptation. En raison de la forte demande de logement, merci de nous informer rapidement en cas de désistement.

Accès aux cités universitaires

Vous pouvez emménager dans votre chambre universitaire seulement si vous êtes en possession de votre **justificatif d'assurance logement** et **sous réserve du paiement de la caution et du premier mois de loyer**.

Pour souscrire à une assurance logement, vous pouvez consulter la section 2 « Accès au logement et assurance » dans le guide d'information qui vous sera transmis une fois votre mobilité confirmée.

Il est fortement conseillé d'emménager **en semaine**, du lundi au vendredi entre 8h30-12h et entre 13h30-16h.

Si votre arrivée est prévue **en dehors de ces jours et horaires**, vous devez **indiquer à l'avance votre jour et horaire d'arrivée** à la direction Europe et international et à la résidence, afin que votre résidence en soit informée et vous autorise l'accès.

En France, une assurance habitation française est obligatoire.

Le passage par le Guichet Unique est une étape essentielle à votre installation.



Nous vous invitons à vous y rendre dès votre arrivée à Nantes afin de faciliter votre intégration et vos démarches.

www.univ-nantes.fr/guichetunique



Informations supplémentaires

- Le loyer mensuel est à payer **avant le 10 de chaque mois** directement à la résidence, par carte bancaire, ou bien sur le site CROUS pour un règlement en ligne.
- Certaines résidences proposent un **kit literie long-séjour pour 33,37 €**.
Ce kit inclut des draps, une couette, une housse de couette, un oreiller, une taie d'oreiller.
Dès votre arrivée, vous pouvez vous renseigner auprès de votre résidence.
- Certaines résidences proposent uniquement un kit literie jetable à 15 € pour les premiers jours.

Contact

Pôle mobilité étudiante entrante
Direction Europe et international
international.accueil@univ-nantes.fr

